



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 67

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. MICHALESKI, ALLUM, PIWNIUK et LINDSEY ainsi que M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées. (D. Mackenzie, K. Ballany, W. Kupfer et autres)

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Seven Oaks de sorte que les familles et les aînés du nord de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun. (M. Resus-Rengnillo, A. Hernandez, B. Hernandez et autres)

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (pratiques de chasse sécuritaires et gestion intégrée de la faune)/The Wildlife Amendment Act (Safe Hunting and Shared Management)*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* CULLEN intervient.

M. le *ministre* CULLEN propose que cette question soit maintenant mise aux voix.

Le débat sur la motion se poursuit.

MM. WIEBE et GERRARD, M<sup>mes</sup> FONTAINE et KLASSEN ainsi que M. MARCELINO (Tyndall Park) interviennent. M. MALOWAY exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

M. le juge Richard Chartier, *administrateur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 16 h 35 et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à l'administrateur en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner le projet de loi indiqué ci-après :

« (N<sup>o</sup> 33) — *Loi n<sup>o</sup> 2 de 2018 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2018 (2)* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, l'administrateur de la province du Manitoba remercie l'Assemblée législative et sanctionne le projet de loi en question. »

À 16 h 38, l'administrateur se retire.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger